



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU JEUDI 08 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt le huit avril à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni à la salle des fêtes d'Apt, sous la présidence de Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2021-56

OBJET : BUDGET EAU POTABLE 2021 : MODIFICATION N°2 A L'AUTORISATION DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT N°2016-001 RELATIVE AU RENOUELEMENT DES COMPTEURS D'EAU POTABLE AVEC LE DEPLOIEMENT, LA GESTION ET LA MAINTENANCE D'UN SYSTEME DE RELEVÉ A DISTANCE

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 39 - PROCURATIONS : 3 - VOTANTS : 42

Présents :

APT : Mme Dominique SANTONI, M. Jean AILLAUD, M. Frédéric SACCO, Mme Isabelle TAILLIER, M. Yannick BONNET, Mme Sylvie TURC, M. Patrick ESPITALIER, Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. André LECOURET, M. Dominique THEVENIEAU, Mme Céline CELCE, M. Christophe CARMINATI

AURIBEAU : M. Roland CICERO

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT, Mme Evelyne BLANC

CASENEUVE : M. Gilles RIPERT (Président)

CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD

CÉRESTE : M. Gérard BAUMEL

GARGAS : Mme Laurence LE ROY, M. Patrick SIAUD, M. Benjamin BAGNIS

GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI

GOULT : M. Didier PERELLO

JOUCAS : M. Lucien AUBERT

LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN

MURS : M. Christian MALBEC

MÉNÉRBES : M. Patrick MERLE

ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY représentée par M. Gérard DEBROAS

RUSTREL : M. Pierre TARTANSON

SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT

SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL

SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU, Mme Sandrine ISSON, Mme Patricia BAILLARD

SIVERGUES : Mme Martine CALAS

VIENS : M. Frédéric ROUX

VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

APT : Mme Émilie SIAS, M. Cédric MAROS, Mme Laurence GREGOIRE, M. Jean-Louis CULO

LAGARDE D'APT : Mme Elisabeth MURAT

LIoux : M. Francis FARGE

Procurations :

APT : Mme Gaëlle LETTERON donne pouvoir à M. Frédéric SACCO

BUoux : Mme Amélie PESSEMESE donne pouvoir à Mme Martine CALAS

GARGAS : Mme Claire SELLIER donne pouvoir à Mme Laurence LE ROY

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20210408-2021-56-DE
Date de télétransmission : 19/04/2021
Date de réception préfecture : 19/04/2021

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, l'instruction codificatrice M14,

Considérant, le programme de travaux « Renouvellement des compteurs d'eau potable avec le déploiement, la gestion et la maintenance d'un système de relève à distance » sur le budget Eau Potable pour la période 2016-2019 (OP 62) pour un montant de 1 624 000 €,

Considérant, la modification n°1 de l'autorisation de programme par délibération n° CC-2020-98 du 23 juillet 2020, portant le montant de l'opération à 1 657 027,67 € pour la période 2016-2020,

Considérant, que les travaux seront financés sur les exercices budgétaires 2016 à 2021 portant le montant total de l'opération à 1 670 027,67 €,

Considérant, la nécessité d'ajuster le programme sur sa dernière année d'exécution,

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de modifier l'autorisation de programme comme suit :

Intitulé de l'Autorisation de Programme	Montant des Crédits de Paiement		
	Total Cumulé	2016	2017
2016001 Renouvellement des compteurs d'eau potable avec le déploiement, la gestion et la maintenance d'un système de relève à distances	1 670 027,67	18 833,40 €	111 637,06 €

Intitulé de l'Autorisation de Programme	Montant des Crédits de Paiement			
	2018	2019	2020	2021
2016001 Renouvellement des compteurs d'eau potable avec le déploiement, la gestion et la maintenance d'un système de relève à distances	478 755,79 €	547 801,42 €	18 367 €	494 633 €

Il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir en délibérer.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUI L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20210408-2021-56-DE
Date de télétransmission : 19/04/2021
Date de réception préfecture : 19/04/2021

À l'unanimité,

Approuve, la modification de crédits n°2 de l'AP/CP n°2016001 relative au programme de travaux « Renouvellement des compteurs d'eau potable avec le déploiement, la gestion et la maintenance d'un système de relève à distance » sur le budget Eau Potable pour la période 2016-2021 (OP 62) telle que présentée ci-dessus,

Dit, que les crédits sont inscrits au budget Eau Potable 2021,

Autorise, le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président
Gilles RIPERT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

